

www.e-rara.ch

**Tableaux historiques et politiques des anciens gouvernements de Zurich
et de Berne, et des époques les plus intéressantes de l'histoire de la
Suisse**

Schulthess, Johannes

A Paris, M.DCCC.X. [1810]

ETH-Bibliothek Zürich

Shelf Mark: Rar 38575

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-80431>

Chapitre III.

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

CHAPITRE III.

INFLUENCE DU CONCILE DE CONSTANCE SUR LE SORT DE LA SUISSE, AU QUINZIÈME SIÈCLE.

L'EMPEREUR Sigismond, pour remédier aux abus et à l'anarchie de l'Eglise, et par des motifs politiques, pressa le pape Jean XXII d'assembler un concile à Constance en 1414. Le pape s'y prêta plus volontiers, depuis qu'il avoit été chassé de Rome par Ladislas, roi de Naples; il espéroit trouver dans l'empereur un puissant appui contre son ennemi; mais à peine fut-il arrivé à Constance, qu'il apprit la mort de Ladislas; il eut du regret de sa condescendance, mais il ne lui fut plus possible d'en revenir. Jean XXII avoit pour compétiteurs Benoît XIII et Grégoire XII; il espéroit que le concile déposeroit les antipapes, et confirmeroit les conclusions du concile de Pise; il étoit plein de confiance dans sa puissance spirituelle, peut-être encore plus dans ses ruses politiques, dans le nombre et l'influence de ses adhérents. Pour assurer le succès de ses desseins, il se lia très intimement avec Frédéric, duc d'Autriche; cette liaison déplut à l'empereur, qui étoit mécontent du duc pour avoir refusé de recevoir le duché d'Autriche comme fief de l'empire, suivant les formes prescrites par

lui. Sigismond et Frédéric cherchèrent à l'envi à gagner les Suisses par des offres insidieuses ; leurs députés assemblés à la diète prirent ces offres en délibération, et quoique l'occasion eût été très favorable pour faire la guerre au duc, ils déclarèrent à l'empereur qu'ayant conclu depuis peu d'années une trêve de cinquante ans avec l'Autriche, ils étoient résolus de l'observer religieusement. Mais Frédéric calomnia les Suisses auprès de l'empereur, les lui présenta comme des rebelles, et lui fit même les plus belles promesses s'il vouloit le secourir pour les subjuguier. L'empereur, en affectant de l'étonnement, communiqua ces plaintes du duc aux Suisses, qui voyant ses intentions hostiles, en furent très alarmés : ils se justifièrent auprès de l'empereur, en faisant voir l'absurdité des plaintes de Frédéric ; et en même temps ils tâchèrent de connoître les intentions de Sigismond. L'empereur reprocha au duc sa légèreté et le peu de fondement de ses griefs ; pour s'en excuser, il en rejeta la faute sur ses gouverneurs et ses baillifs. Il demanda du temps pour prendre les renseignements nécessaires. Quelque temps après, il déclara aux députés suisses qu'il avoit été trompé par ses administrateurs, et qu'il les en avoit déjà punis ; qu'il étoit prêt à laisser terminer ses différends par des arbitres, desirant maintenir la paix avec une nation si fidèle à ses engagements. Les députés lui répliquèrent : « Vous nous rendez justice ; comptez que la trêve sera religieusement observée. » Dans le concile, il y

eut un parti qui vouloit perdre le pape; on le menaça d'un examen public de sa vie: il eut honte d'en voir paroître le scandale au grand jour, et préféra plutôt de renoncer à la tiare. Il fit son abdication devant le concile avec un air d'humilité et une sérénité qui touchèrent tellement l'empereur qu'il ôta sa couronne pour lui baiser les pieds; un des pères de l'église, le patriarche d'Antioche, le remercia d'avoir rendu, par ce généreux sacrifice, la paix à l'église; l'empereur dîna chez le pape, qui consacra pour lui la rose d'or. Mais la défiance est le tourment des princes: Sigismond soupçonna la bonne foi du pape, il craignit qu'il ne quittât le concile pour reprendre la tiare, et ensuite protester contre ses décrets. Le pape et le duc d'Autriche feignirent d'être très offensés de ces soupçons, et tranquillisèrent l'empereur: le pape donna l'assurance qu'il ne se retireroit de Constance qu'avec le concile; mais la crainte et l'incertitude sur son sort agitoient le pape, qui frappé de sombres pressentiments, prit le parti de s'enfuir, et arriva déguisé à Schaffouse. Le duc, accusé devant le concile par les évêques de Coire, de Trento et de Brixen, de plusieurs actes de violence, desiroit que cette assemblée fût dissoute; à la faveur du tumulte et des préparatifs d'un tournois, il suivit le pape. L'empereur, les pères de l'église en furent consternés. On vit le peuple irrité contre le saint-père se livrer à toutes sortes d'excès; les prélats et seigneurs de l'Autriche et de l'Italie, pour se

soustraire à ses fureurs, prirent la fuite. On envoya auprès du pape trois cardinaux et l'archevêque de Reims pour l'engager à revenir; le pape s'en excusa, les assurant qu'il ne s'étoit éloigné du concile et de son cher fils l'empereur que pour rétablir sa santé; mais il écrivit à ses adhérents qu'il avoit quitté le concile par une juste défiance des intentions de l'empereur; il fit savoir au roi de France que son clergé n'avoit eu aucune influence au concile. L'empereur somma le duc d'abandonner le parti du pape, de retourner à Constance sous peine du crime de haute trahison; il le refusa. Alors l'église lança contre lui ses anathèmes, et l'empereur germanique le mit au ban de l'empire. Les états de l'empire, les vassaux du duc furent sommés d'exécuter la sentence impériale. On s'adressa d'abord aux Suisses, et spécialement aux Bernois, à qui l'on offrit des droits et privilèges importants, s'ils envahissoient les possessions du duc; mais ces derniers, hésitant encore, ne prenoient aucune résolution. Les sept autres cantons s'étoient assemblés à Lucerne; ils résolurent d'observer fidèlement la trêve avec l'Autriche, et déclarèrent à l'empereur que le malheur où le duc se voyoit réduit, étoit pour eux un motif de plus de maintenir la trêve. L'armée de l'empire avoit passé le Rhin; s'étant déjà mise en possession de plusieurs villes, elle approchoit de Schaffouse; le duc pressa fortement la ville de rester fidèle à sa maison; mais après qu'il l'eut quittée, ainsi que le pape, elle ouvrit

ses portes à l'armée de l'empire ; cette ville avoit été hypothéquée par l'empereur à l'Autriche , quoique ville dépendante de l'empire ; les habitants profitèrent des circonstances pour racheter leurs anciens droits : ils payèrent à l'empereur six mille florins , somme pour laquelle la ville avoit été engagée , et elle obtint le rang et les prérogatives d'une ville impériale. La Thurgovie , pays soumis à l'Autriche , se rendit indépendante , obtint les privilèges des pays d'empire , et prêta le serment de fidélité en cette qualité. L'empereur pressa fortement le conseil de Zurich de s'armer contre l'ennemi de l'église , de l'empire et de ses ancêtres , lui représentant que l'instant de la ruine de l'Autriche étoit arrivé : le conseil étoit indécis sur le parti qu'il devoit prendre. Les députés des cantons s'assemblèrent à Beckenried , près du Ruetti ; les envoyés de l'empereur soutinrent que les devoirs des cantons envers l'église et l'empire , exigeoient d'eux de s'armer contre le duc ; on leur présenta l'exemple des princes et des états germaniques , on leur promit en toute propriété les pays conquis sur l'Autriche. Les députés des sept cantons répondirent à l'empereur , « qu'ils ne concevoient point comment « une telle entreprise pouvoit s'accorder avec cette « fidélité inviolable à laquelle ils étoient plus attachés qu'à la vie. » Les envoyés de l'empereur continuèrent leurs pressantes sollicitations. Déjà Berne s'étoit armé contre l'Autriche , que Zurich hésitoit encore , et envoya des députés à l'empe-

reur pour le prier de permettre aux fédérés d'observer leur trêve de cinquante ans, ou de consulter au moins les princes de l'empire et les plus habiles docteurs, avant de céder à sa sommation; au cas qu'il leur fût permis d'enfreindre la trêve, le canton demandoit que l'empereur lui garantît que cette infraction ne pourroit jamais être préjudiciable à la confédération : que la paix ne seroit conclue avec l'Autriche que d'après le consentement des cantons, et enfin que les pays conquis leur appartiendroient en toute propriété comme fief de l'empire. L'empereur rassura facilement les consciences timorées des Suisses; au nom des électeurs, des princes germaniques, des ambassadeurs des rois, et de nombre de docteurs, il envoya à la diète de Schwitz une déclaration portant que dans une assemblée solennelle et auguste on avoit examiné la trêve de cinquante ans, et arrêté que les confédérés suisses n'en devoient pas moins leur assistance à l'empereur; que le devoir à remplir envers l'empire et l'église étoit le premier des devoirs; que dans tous les traités l'obéissance à l'empire avoit été réservée. Sigismond promit, en sa qualité d'empereur, d'investir les Suisses des pays qu'ils alloient conquérir : il finit par leur ordonner, avec toute l'autorité du chef de l'empire, de faire la guerre à Frédéric, soi-disant duc d'Autriche. Les cantons forestiers, Zug et Glaris, furent requis de ne point payer les redevances au duc comme comte de Habsbourg.

Le concile menaça de l'excommunication les Suisses, s'ils ne se prêtoient point aux intentions de l'empereur. Comment résister à ces menaces, à ces promesses, et à l'exemple des Etats qui avoient envahi les pays appartenants au duc Frédéric? Une si noble résistance auroit exigé une vertu qu'on chercheroit en vain dans les annales de l'histoire, ou la simplicité d'un peuple pasteur, tel que celui du canton d'Uri, qui content de son sort, et ne desirant point de s'agrandir, résista avec fermeté à ces insinuations insidieuses.

Sans en prévenir les confédérés, les Bernois sous la bannière de l'empire, entrèrent dans l'Argovie. Les Lucernois entraînés par cet exemple, prirent aussi les armes. L'Argovie, à l'approche du danger, assembla à Sur les députés des villes et de la noblesse, pour prendre un parti dans ces conjonctures. Les villes proposèrent de constituer l'Argovie en Etat libre, de s'allier avec les Suisses, de réserver au prince ses droits, et d'observer la neutralité envers l'Autriche et les cantons. La noblesse, soit qu'elle crût qu'il lui seroit difficile d'être reçue dans la fédération, soit qu'elle craignît de mécontenter le duc, ou que l'égalité républicaine lui déplût, rejeta la proposition des villes, et sans rien conclure l'assemblée fut dissoute.

Les Bernois se présentèrent devant la ville de Zoffingen; elle fut prise après quelque résistance: les villes d'Arau et de Broug, les châteaux et les villes d'Arbourg et de Lenzbourg, suivirent le

même sort ; le peu d'Autrichiens en garnison dans les châteaux , les abandonnèrent sans se défendre. Les Bernois , avec le secours de leurs alliés de Bienne et de Soleure , se rendirent maîtres de l'Argovie jusqu'au confluent de l'Aar et de la Reuss : les villes et le pays leur prêtèrent le serment de fidélité , après s'être fait assurer solennellement leurs anciens droits et privilèges. Les autres cantons suivirent l'exemple de Berne , ne voulant pas que ce canton envahît seul les Etats d'Autriche. Lucerne prit possession de Sursée , Zurich de la seigneurie de Knonau : les sept cantons réunis prirent le comté de Bade , mais le château et la ville se défendirent. Burkard de Mansbourg , bailli d'Autriche , commandoit dans le château , il y avoit quelque mésintelligence entre lui et la ville ; ayant appris le sort du duc , et ne pouvant plus espérer du secours , il se rendit par capitulation. Frédéric d'Autriche se voyant dépouillé de presque tous ses Etats , n'ayant ni le courage qui supporte le malheur , ni celui qui sait profiter du zèle de ses amis , et de la fidélité de ses sujets , s'abandonna à l'irrésolution , et prit le parti pusillanime de se mettre entre les mains de l'empereur ; contre l'avis du pape , il quitta Lauffembourg et se rendit à Constance , accompagné du duc de Bavière et de l'électeur de Brandebourg : il se présenta à l'empereur , qui , entouré d'un grand nombre de princes , de seigneurs et de prélats , le reçut avec un orgueil et un faste insultant. Frédéric se mit trois fois à genoux , s'appuyant sur le bras

du duc de Bavière son cousin ; tremblant , sa tête penchée vers la terre , et par l'organe du duc de Bavière , il demanda pardon à l'empire et à l'église ; il remit sa personne et tous ses Etats à l'empereur , depuis le Tyrol jusqu'en Alsace , en prenant l'engagement , par serment , de les abandonner à sa disposition. L'empereur affecta d'être touché de l'humiliation de Frédéric , et lui dit : « Nous sommes « fâchés de vous savoir coupable ». Le duc promit encore de livrer le pape , à condition qu'on ne lui fît aucune violence. Sigismond , en se levant du trône , s'adressa aux prélats étrangers qui l'entouroient : « Vous aviez connu la puissance des ducs « d'Autriche , présentement vous connoissez celle « d'un empereur d'Allemagne ». L'électeur de Brandebourg fut envoyé pour prendre le pape , qui se vit dans la cruelle nécessité de se laisser conduire à Constance. Les pères de l'église et l'empereur , oubliant la promesse et la décence , s'abandonnèrent à leur haine ; ils firent l'examen public et sévère de la vie du pape ; on y découvrit des horreurs révoltantes qu'on jugea mériter la mort : l'électeur de Mayence adoucit la colère des pères , et on relégua le pape à Heidelberg. Si , graces au caractère foible du duc d'Autriche , les foudres de l'église et le ban de l'empire n'ont pas produit alors une guerre sanglante , que de flots de sang ces mêmes armes n'ont - elles pas fait couler en d'autres temps : combien de fois n'ont-elles pas égaré la raison et étouffé le sentiment de la justice ! Ces vieilles armes ont été

brisées ; mais le génie inquiet de l'ambition , si fécond en ressources , n'en saura-t-il pas inventer de nouvelles ?

L'empereur vit avec jalousie le château de Bade entre les mains des Suisses ; il le réclama en les menaçant de sa colère : ils ne voulurent point s'en dessaisir ; alors Sigismond ordonna au comte Frédéric de Toggenbourg et à Conrad de Weinsberg , de s'en mettre en possession : ils s'en approchèrent avec quelques troupes , mais quel fut leur étonnement en le voyant livrer aux flammes , et les Suisses se repaître de ce spectacle ! Les impériaux en demandèrent la raison , ils leur répondirent :
« Nous aurions fidèlement observé la capitulation
« de Bade , mais contre la foi des traités les habi-
« tants de Winterthour , sujets de l'Autriche , ont
« dévasté le territoire de Zurich ; c'est ainsi que nous
« punissons la violation des traités. Ce fort , d'où les
« ducs d'Autriche ont donné l'ordre d'opprimer
« notre pays , de livrer les batailles sanglantes de
« Sempach et de Morgarten , sera détruit pour tou-
« jours. » Les Suisses assemblés en diète , partagèrent les dépouilles du duc ; chaque canton garda le pays qu'il avoit envahi : le comté de Bade et les bailliages libres furent gouvernés en commun par les cantons de Zurich , de Schwitz , d'Unterwalden , de Zug et Glaris. Les députés d'Uri déclarèrent à l'assemblée ,
« que ce n'étoit point pour la confédération , mais
« pour l'empereur , qu'on avoit entrepris la guerre ;
« que le duc d'Autriche ne l'ayant point offensé ,

« la trêve de cinquante ans duroit encore. Rendons,
« chers confédérés, les pays conquis à l'empereur
« pour qu'il les remette à son légitime souverain.
« Le canton d'Uri ne veut point garder ce qui ne
« lui appartient pas; nos ancêtres nous ont laissé
« pour héritage leur inviolable fidélité: elle est pour
« nous d'un prix au-dessus de tout. » Sigismond avoit
vendu aux plus offrants la plupart des Etats de l'in-
fortuné duc, et voulant tirer avantage de l'Argovie
et du comté de Bade, il les réclama des Suisses
pour les leur vendre: leurs députés insistèrent avec
énergie sur l'accomplissement des promesses solen-
nelles qui leur avoient été données, mais l'empereur
leur reprocha leur manque de foi envers le
duc, prétendant que puisque les conquêtes avoient
été faites pour l'empire, les cantons ne pouvoient
se les approprier: cependant, ajouta-t-il, vous me
rappelez ma parole donnée; je consens que ces
pays vous prêtent du secours comme un ami le
prête à son ami; mais je ne peux céder les revenus
et les droits administratifs de l'empire. Les Suisses
devinèrent ce qu'on vouloit d'eux, et malgré l'épuisement
de leurs finances, Zurich paya à l'empereur
4,500 florins pour le comté de Bade, et Berne la
somme de 5,000 florins pour l'Argovie, à condition
que ces pays ne fussent rachetables que du consentement
de Zurich: l'empire garantit le traité, et
l'Autriche confirma de nouveau cette cession faite à
la confédération, en 1474 et 1475.